

Paris, le 21 octobre 2015

Communiqué de presse

Avis du CCSF sur l'assurance et l'économie collaborative

Le 24 septembre 2015, le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a adopté à l'unanimité un Avis portant sur les enjeux de l'assurance dans les nouvelles formes d'économie collaborative.

Constatant la progression de nouveaux comportements de consommation fondés sur l'usage commun d'un bien ou d'un service entre deux ou plusieurs particuliers, tels que par exemple le co-voiturage, la location de voiture entre particuliers ou l'échange d'appartements, le CCSF attire l'attention de tous sur les précautions à prendre en matière d'assurance.

Au-delà des seules obligations d'assurance qui sont applicables à chaque type de situations, le CCSF recommande aux professionnels et aux consommateurs de veiller à ce que les garanties souscrites soient adaptées à l'utilisation du bien concerné.

Il demande à chacun de poursuivre une action d'information et de pédagogie du public.

L'Avis du CCSF du 24 septembre 2015 vise à accompagner ce mouvement émergent dans le respect du cadre juridique qui lui est applicable.

***NB :** Le texte de l'Avis du CCSF peut être consulté sur le site internet du CCSF : www.banque-france.fr/ccsf/fr/index.htm*